



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 9 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 3 janvier 2019
Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, BOMPA Philippe, CAVALIE Stéphanie, COUDERC Véronique, GOUAUX Gaston, LAMBERT Ellane, REY Laurent, SWARTVAGHER Jean Michel, GASTAL Gwladys.

Absent excusé :

Madame GASTAL Gwladys a été désignée secrétaire de séance.

2 – 2019 OBJET : AVIS de la commune sur la demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur les communes de Crayssac et Espère par la SAS CM QUARTZ.

Par arrêté du 23 octobre 2018, le Préfet du LOT a ordonné une enquête publique en vue de constater les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter pour les habitants de la demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur les communes de Crayssac et Espère par la SAS CM QUARTZ.

Une enquête publique est ouverte du 26 novembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus.

Le Conseil municipal de PARNAC, en tant que commune voisine, est sollicité pour donner son avis sur ce projet, après ouverture de l'enquête publique, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal,

Après examen des pièces du dossier de demande d'autorisation d'exploitation,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à la demande la demande de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur les communes de Crayssac et Espère par la SAS CM QUARTZ.

VOIX pour : 10

VOIX contre : 1

ABSTENTION : 0

Fait à Parnac, pour extrait certifié conforme,

Au registre sont les signatures,
Caractère certifié exécutoire
Publication ou notification en date du

18 JAN. 2019

Le 15 janvier 2019
Le MAIRE,
Marc GASTAL

